

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

<u>CONSEIL PROVINCIAL</u>	
<i>Hainaut Enseignement :</i>	
Changement d'appellation d'institutions provinciales d'enseignement (IPSMa-PS et PROMSOC sup Mons-Borinage).	<u>474</u>
Création du Centre provincial des Métiers du Cheval.	<u>476</u>

Direction Générale des Enseignements

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

—

Objet : Changement d'appellation d'institutions provinciales d'enseignement (IPSMa-PS et PROMSOC sup Mons-Borinage)

Résolution du Conseil provincial du 18 février 2020

—

Mesdames,
Messieurs,

En juin 2017, le Collège provincial a confié à Hainaut Enseignement, en concertation avec le service Communication de la Province, une réflexion sur la dénomination des établissements provinciaux.

Un groupe de travail a été constitué et des propositions ont été formulées par plusieurs établissements dans le respect des balises approuvées par le Collège en mars 2018.

Le processus de réflexion est abouti pour les deux établissements suivants :

- L'Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques de Marcinelle – Promotion sociale (IPSMa-PS) : cet établissement, dont le nom porte encore la trace de son passage à Marcinelle, est établi à Charleroi depuis 1996. L'établissement propose la nouvelle appellation « *Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion sociale Lise Thiry* ». La personnalité de Lise Thiry est pleinement en adéquation avec l'offre et la culture de l'école. Des contacts ont été pris avec la famille de Mme Thiry quant à l'utilisation de son nom et un consentement formel a été donné par celle-ci.
- PROMSOC Supérieur Mons-Borinage : cet établissement, à l'appellation imprononçable, propose le nom « *Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion sociale Henri La Fontaine* », co-fondateur du Mundaneum, rapatrié à Mons depuis 1992.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé de modifier l'appellation des deux institutions provinciales concernées, à savoir l'Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques de Marcinelle – Promotion sociale (IPSMa-PS) et PROMSOC Supérieur Mons-Borinage, en adoptant le projet de résolution ci-joint.

LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT :

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(s) P. MELIS.

LE PRESIDENT,
(s) S. HUSTACHE.

Objet : Changement d'appellation d'institutions provinciales d'enseignement (IPSMa-PS et PROMSOC sup Mons-Borinage)

Vu sa résolution du 10 décembre 1974 créant l'Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques de Marcinelle ;

Vu sa résolution du 27 mai 2014 créant l'institut PROMSOC Supérieur Mons-Borinage par fusion du Centre provincial d'Enseignement de Promotion sociale du Borinage d'Hornu et de l'Ecole Industrielle Supérieure provinciale de Mons ;

Considérant que l'Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques de Marcinelle – Promotion sociale (IPSMa-PS), dont le nom porte encore la trace de son passage à Marcinelle, est établi à Charleroi depuis 1996 ; considérant que le groupe de travail chargé de réfléchir à un changement d'appellation de l'institution estime que la personnalité de Mme Lise Thiry est pleinement en adéquation avec l'offre et la culture de l'école ; considérant que M. Didier Quersin, fils de Mme Thiry et administrateur de ses biens et de sa personne, autorise la Province de Hainaut à utiliser le nom et le prénom de Mme Lise Thiry pour renommer l'Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques de Marcinelle – Promotion sociale ;

Considérant que PROMSOC Supérieur Mons-Borinage, établissement à l'appellation imprononçable et peu accrocheuse, souhaite modifier son appellation ; que le groupe de travail chargé de réfléchir à un changement d'appellation de l'institution propose le nom «*Henri La Fontaine* », co-fondateur du Mundaneum, rapatrié à Mons depuis 1992 ;

Vu l'avis du Comité de direction ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir du 1^{er} septembre 2020, la dénomination de l'Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques de Marcinelle – Promotion sociale (IPSMa-PS) est modifiée comme suit : « *Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion sociale Lise Thiry* ».

Article 2 : A partir du 1^{er} septembre 2020, la dénomination de PROMSOC Supérieur Mons-Borinage est modifiée comme suit : « *Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion sociale Henri La Fontaine* ».

En séance à Mons, le 18 février 2020

Le Directeur général Provincial

(s) P. MELIS

Le Président

(s) A. BOITE

Inséré au Bulletin Provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

Mons, le 16 avril 2021

Le Directeur général Provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Le Président

(s) A. BOITE

Direction Générale des Enseignements

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

—

Objet : Création du Centre provincial des Métiers du Cheval

Résolution du Conseil provincial du 27 juin 2017

—

Mesdames,
Messieurs,

Historique.

L'Ecole des métiers du cheval existe depuis 1995. A l'époque, les formations étaient assurées par le Centre Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale du Borinage à Hornu.

Une des premières formations organisées fut le palefrenier soigneur. Elle fut suivie de celles de cavalier, perfectionnement cavalier, driver jockey, homme de piste.

L'Hippodrome de Wallonie concentre, sur le même site, des activités de loisirs, de courses, mais aussi de formations. Au fil des ans, le panel s'est étoffé et s'adresse à tous les publics passionnés par le cheval, jeunes ou adultes.

Dès 2006, cet enseignement s'étend au plein exercice par l'ouverture des 3P « équitation », option du deuxième degré professionnel, attachée à l'Académie Provinciale des Métiers de Mons.

Suite au redéploiement de l'enseignement qualifiant du plateau montois, cette option sera transférée à l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes.

En avril 2007, l'école de la maréchalerie (Communauté française) s'est également installée sur le site de Ghlin et l'ouverture du troisième degré professionnel « agent qualifié aux métiers du cheval » a été programmée pour la rentrée 2008. Une collaboration étroite a alors été mise en place par l'ensemble des formateurs.

Organisation.

L'implantation au sein du site de Ghlin permet des formations de qualité en rapport avec l'élevage et l'utilisation de chevaux dans le cadre de la promotion du sport équestre.

Ces formations se font en étroite collaboration avec divers partenaires tels que la FPECH, l'Ecole de maréchalerie (Communauté française), le Centre hippique,...

Depuis l'ouverture des formations en plein exercice et en alternance, la philosophie de l'établissement est, non seulement d'assurer une formation de qualité, mais aussi une action sociale.

En effet, au deuxième degré (3^e et 4^e années « Equitation »), la Province met des chevaux à disposition des élèves dont le choix définitif de l'option n'est pas forcément bien affirmé. Ceci permet aux apprenants qui ont un minimum d'aptitudes équestres d'accéder, à peu de frais, aux deux premières années de formation.

Au troisième degré (5^e et 6^e années « Agent qualifié des métiers du cheval »), il est vivement conseillé d'acquérir un cheval. Les familles le comprennent parfaitement. Elles peuvent ainsi choisir l'animal sur les qualités requises pour le passage des épreuves prévues à l'obtention des brevets ADEPS et Ligue Equestre.

Dix-neuf chevaux appartiennent à l'Ecole des Métiers du Cheval. Quatre d'entre eux sont loués par des élèves de 5^e année. Cinq chevaux ont été prêtés à la Province de Hainaut pour ainsi porter à vingt chevaux l'effectif utilisé par les élèves du 2^e degré. A celui-ci, s'ajoutent vingt-neuf chevaux propriété des étudiants du 3^e degré.

Au niveau de l'enseignement de promotion sociale, de nouvelles formations devraient venir étoffer l'offre actuelle et ainsi répondre au mieux à la demande effective du public. Ainsi des formations basées sur le tourisme, telles qu'accompagnateur de randonnée, cocher, et à une formation de meneur d'attelages, cette discipline étant en plein essor depuis quelques années, devraient voir le jour.

Ces différentes formations pourraient, bien évidemment, être ponctuées par une convention avec la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles.

Personnel sur le site de Ghlin.

- Personnel enseignant subsidié par la Communauté française :
 - un professeur sans élève
 - neuf enseignants des métiers du cheval
 - un accompagnateur CEFA
- Personnel à charge de la Province :
 - un directeur
 - un éducateur
 - un employé d'administration
 - une auxiliaire professionnelle
 - un ouvrier à temps plein et un ouvrier à mi-temps
 - deux palefreniers

Infrastructure et fonctionnement.

Pour répondre aux besoins de cet enseignement, l'infrastructure de base se compose de classes, de bureaux, et spécifiquement de pistes pour les chevaux, prairies, boxes, selleries, vestiaires.

Cette infrastructure permet d'accueillir une centaine d'élèves (capacité maximale d'accueil) dont certains viennent parfois de loin (Bruxelles, Brabant flamand, Brabant Wallon, Liège, Namur, France), ce qui témoigne de la qualité de cette institution et en démontre la raison d'être dans la région.

Elle propose déjà aux étudiants :

- un matériel récent et de pointe (selles, brides, protections, voitures,) ;
- un cheptel performant et adapté ;
- un panel très large de disciplines (obstacle, cross, dressage, voltige, attelage, travail à la longe, ...) ;
- un charroi d'engins spécifiques (tracteurs, remorques, tonnes, herses, ...) ;
- des collaborations avec la LEWB et l'ADEPS ;
- la participation pour les étudiants à des événements de prestige (salon du cheval à Marche-en-Famenne, la route du Luxembourg, concours nationaux et internationaux, ...) ;
- pour les enseignants, des formations de haut niveau (Philippe Lejeune-Champion du monde de saut d'obstacles, le Cadre noir de Saumur, l'Ecole Blondeau de Saumur, Luc Piric, ...) ;
- des propositions de formations, pour les cavaliers et moniteurs, avec le Groupement Hippique Ouest et avec le LEWB ;
- une offre de formation comprenant le plein exercice, le DFA article 45, le CEFA article 49 et la promotion sociale.

Perspectives et développement.

Cette infrastructure pourrait encore évoluer afin de mettre des équipements de pointe à disposition des élèves, des étudiants et des enseignants des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement ainsi que des formateurs de l'IFAPME/Espace Formation PME, des demandeurs d'emploi et des travailleurs. Cette offre de formation qualifiante doit être complémentaire, tant au niveau géographique que sectoriel, à l'offre des Centres de compétence en Région wallonne.

Un tel outil pourrait avoir la prétention d'être reconnu « Centre de Technologie Avancée (CTA) des métiers du cheval ».

Il en découlerait de nombreux avantages : une prime d'ouverture, une intervention forfaitaire dans les frais de fonctionnement et de maintenance, une intervention dans les frais liés aux consommables, par jour et par élève.

De même, des partenariats pourraient également être développés et il pourrait être proposé aux communes, dans le cadre de la « supracommunalité » :

- un service de ramassage de déchets et de nettoyage des voiries par traction équine ;
- la formation d'éco-cantonnier ;
- la formation de meneur ;
- l'organisation avec l'IFCE d'un « Equimeeting » avec apport de données techniques, économiques et sociales de la filière et surtout une sensibilisation des élus locaux à l'utilisation des chevaux territoriaux en ville ;
- développer les axes touristiques.

Enfin, il est à noter que l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant Formation Emploi met en évidence de nouveaux secteurs dont « Agronomie et Métiers verts ».

Le site de Ghlin n'est pas une école mais le lieu où des infrastructures, du matériel et un cheptel sont mis à disposition des élèves et étudiants qui apprennent les métiers du cheval.

Trois opérateurs d'enseignement sont ainsi des utilisateurs du « centre équestre », à savoir l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes, le CEFA et l'institution PROM SOC secondaire Mons-Borinage.

Il est nécessaire d'établir une distinction plus précise entre les aspects pédagogiques et la gestion à proprement parler du site.

Les aspects pédagogiques sont, en effet, du ressort des écoles alors que la gestion du centre est de la responsabilité de son directeur.

Afin d'identifier clairement cette infrastructure et d'en faciliter la promotion, il est proposé de créer une institution autonome qui serait un Centre provincial des métiers du cheval.

Tel est l'objet, Mesdames, Messieurs, du projet de résolution que nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter.

LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT :

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(s) P. MELIS.

LE PRESIDENT,
(s) S. HUSTACHE.

Objet : Création du Centre provincial des Métiers du Cheval

Considérant que l'*Ecole des métiers du cheval* existe depuis 1995 sur le site de Ghlin ; qu'à l'époque, les formations étaient assurées par le Centre Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale du Borinage ; que dès 2006, cet enseignement s'est étendu au plein exercice ; considérant qu'à l'heure actuelle, trois opérateurs d'enseignement sont utilisateurs des infrastructures du site de Ghlin, à savoir l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes à Mons, le CEFA de Mons et l'institution d'enseignement de promotion sociale PROMSOC secondaire Mons-Borinage ;

Considérant que l'implantation au sein du site de Ghlin (hippodrome de Wallonie) permet d'organiser des formations de qualité en rapport avec l'élevage et l'utilisation de chevaux dans le cadre de la promotion du sport équestre ;

Considérant que dans le cadre de ces formations, la Province de Hainaut met des chevaux à disposition des élèves dont le choix définitif de l'option n'est pas forcément bien affirmé ; que ceci permet aux apprenants qui ont un minimum d'aptitudes équestres d'accéder, à peu de frais, aux deux premières années de la formation ; qu'au troisième degré, il est vivement conseillé d'acquérir un cheval ; considérant que le site accueille ainsi, à l'heure actuelle, une cinquantaine de chevaux (propriété de la Province de Hainaut ou propriété des apprenants) ;

Considérant que pour répondre aux besoins de ces formations, l'infrastructure de base se compose de classes, de bureaux et spécifiquement de pistes pour chevaux, de prairies, boxes, selleries et vestiaires ; considérant que cette infrastructure permet d'accueillir une centaine d'élèves dont certains viennent parfois de loin (Bruxelles, Brabant flamand, Brabant wallon, Liège Namur, France), ce qui témoigne de la qualité de cette institution ;

Considérant que le site occupe actuellement du personnel enseignant subventionné par la Communauté française (un professeur sans élève, neuf enseignants des métiers du cheval et un accompagnateur CEFA) ainsi que du personnel à charge des finances provinciales (un directeur, un éducateur, un employé d'administration, une auxiliaire professionnelle, un ouvrier et deux palefreniers) ;

Considérant que l'*Ecole des métiers du cheval* propose déjà aux apprenants :

- Un matériel récent et de pointe ;
- Un cheptel performant et adapté ;
- Un panel très large de disciplines (obstacle, cross, dressage, voltige, attelage, travail à la longe, ...)
- Un charroi d'engins spécifiques (tracteurs, remorques, tonnes, herses, ...)
- Des collaborations avec la LEWB et l'ADEPS ;
- La participation pour les apprenants à des évènements de prestige
- Pour les enseignants, des formations de haut niveau

Considérant que cette infrastructure pourrait encore évoluer afin de mettre des équipements de pointe à disposition des élèves, des étudiants et des enseignants des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement ainsi que des formateurs de l'IFAPME/Espace Formation PME, des demandeurs d'emploi et des travailleurs ; considérant qu'un tel outil pourrait avoir la prétention d'être reconnu « Centre de Technologie Avancée » ;

Considérant que des partenariats pourraient également être développés, notamment dans le cadre de la supracommunalité ;

Considérant que le site de Ghlin n'est pas une école mais le lieu où des infrastructures, du matériel et un cheptel sont mis à disposition des élèves et étudiants qui apprennent les métiers du cheval ; considérant que trois opérateurs sont ainsi des utilisateurs du « centre équestre », à savoir l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes à Mons, le CEFA de Mons et l'institution PROMSOC secondaire Mons-Borinage ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une distinction plus précise entre les aspects pédagogiques et la gestion à proprement parler du site ; que les aspects pédagogiques sont, en effet, du ressort des écoles alors que la gestion du centre est de la responsabilité de son directeur ;

Considérant qu'il est essentiel, afin d'identifier clairement cette institution et d'en faciliter la promotion, de créer une institution autonome ;

Vu l'avis syndical ;

Vu l'avis du Comité de direction ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRETE :

Article 1 : le Centre provincial des métiers du cheval est créé à dater du 1^{er} septembre 2017.

Article 2 : le siège du Centre provincial des métiers du cheval est situé Route de Wallonie n°31 à 7011 Ghlin.

Article 3 : le Centre provincial des métiers du cheval a le numéro d'institution budgétaire 236

En séance à Mons, le 27 juin 2017

Le Directeur général Provincial

(s) P. MELIS

La Présidente

(s) C. MORETTI

Inséré au Bulletin Provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

Mons, le 15 avril 2021

Le Directeur général Provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Le Président

(s) A. BOITE